

LOIRE (42)



Déploiement d'une infrastructure de recharge publique pour véhicules électriques et hybrides

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

■ Contexte

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.

PROJET ACCOMPAGNÉ
PAR L'ADEME DANS LE
CADRE DU PROGRAMME
VÉHICULE DU FUTUR DES
INVESTISSEMENTS D'AVENIR

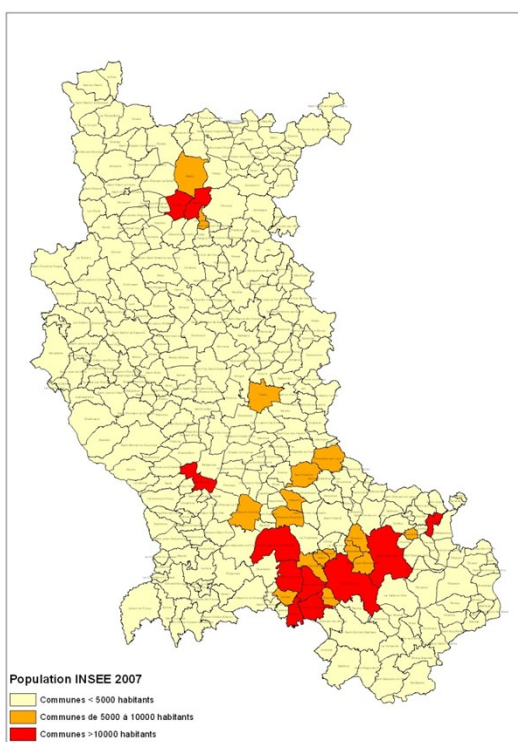
■ Objectifs

Le projet, porté par le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de la Loire (SIEL), permet de déployer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la Loire. Tout le territoire, soit près de 750 000 habitants, sera ainsi desservi par les infrastructures déployées.

Le projet comprend l'installation de 782 points de charge répartis accélérée (jusqu'à 22 kVA) installés sur 391 bornes à deux points de charge.

Durée : 3 ans
Démarrage : 2015
Montant total projet : 5,1 M€
Dont aide PIA : 2,3 M€
Forme de l'aide PIA : subventions
Localisation : Département de la Loire

■ Schéma de déploiement



Recharge d'un véhicule électrique